

COMMUNE de BONDIGOUX**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
29 octobre 2020**

L'an Deux Mil vingt, le vingt-deux octobre à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bondigoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ROUX Didier, le Maire.

Convocation et affichage du 26 octobre 2020

Nombre de Membres : 15- en exercice 13 -présents 13 -votants

Présents : Didier ROUX, Nathalie SOURBIER-CAZELLES, Thierry PEREZ, Michel GAIO, Corinne LEROY, Philippe ROMAIN, Éric GEORGES, Fiona BABRON, Géraldine DELBOY, Arnaud VIDALLET, Vivian RUBIO, Pascal LUGAN, Christophe ROUX.

Absents : Véronique PONSOLLE, Véronique BONHOMME.

Secrétaire de séance : Nathalie SOURBIER-CAZELLES.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 22/10/2020.
- 2- Révision de la Carte Communale : Choix du Maître d'œuvre.
- 3- Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes Val'Aïgo applicables au 12/10/2020
- 4- Questions diverses.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20/10/2020.

Le Procès-Verbal de la séance du 22 octobre 2020 a été adressé avec la convocation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2- Révision de la Carte Communale : choix du Maître d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé par délibération n°2020-23-07-029 en date du 23 juillet 2020 la prescription de la révision de la Carte Communale.

Il convient de désigner un bureau d'étude, il donne lecture des deux propositions reçues :

- URBACTIS
- CITADIA

Il propose de valider l'offre de CITADIA la mieux et moins disante dont le montant s'élève à 14 250.00 € HT.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal de Bondigoux à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire.
- VALIDE l'offre de CITADIA la mieux et moins disante dont le montant s'élève à 14 250.00 € HT.
- DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour toutes les formalités afférentes à cette affaire.

3- Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes Val'Aïgo

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des modifications des statuts de la Communauté de Communes Val d'Aïgo applicable au 12 octobre 2020.

Il précise qu'il ne s'agit pas d'une modification de fond, seule la présentation change en ce sens que la notion de compétences obligatoire demeure et les notions de compétences optionnelles ou facultatives sont supprimées.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la modification statuts de la Communauté de Communes Val d'Aïgo telle que présentée ci-dessus.

4- Questions diverses

- M. le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'à compter du 01/01/2021, le marché Ordures Ménagères passe de Véolia à Suez (compétences Communauté de Communes).

Arnaud VIDALLET fait remarquer que Véolia a déjà perdu le marché de la déchetterie de Villemur.

Nathalie SOURBIER-CAZELLES demande si les coûts seront inférieurs et s'il y aura une répercussion sur le contribuable : M. le Maire répond qu'effectivement le coût sera inférieur mais pas de bénéfice pour le particulier. En effet, le plus couteux concerne la part « encombrants » et « déchets verts ». Pour les encombrants, il y a déjà un partenariat avec Emmaüs mais cette association ne prend pas tout dans les encombrants. Il faut donc gérer la partie non récupérable. Des réflexions sont lancées au sein de l'intercommunalité pour trouver des solution (régie ou marché).

Philippe ROMAIN demande la durée du contrat avec Suez : M. le Maire répond que le contrat est signé pour une durée de 5 ans renouvelable 2 fois 1an (comme cela était avait Véolia).

- M. le Maire informe qu'aucune fête d'Halloween se déroulera cette année en raison de la crise sanitaire et du confinement imposé du 30 octobre au 30 novembre prochain.
- Corinne LEROY demande qu'en aura lieu la commercialisation de la fibre pour Bondigoux : M. le Maire informe que lors de la dernière réunion de Haute-Garonne Numérique le calendrier prévisionnel faisait état au mieux du début d'année 2021 au pire juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55
Le Maire, Didier ROUX.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DR', is written over the right side of the seal.